

CLIMATE INVESTMENT FUNDS

PPCR/SC.8/7
6 juin 2011

Réunion du Sous-comité du PPCR
Le Cap, Afrique du Sud
28 et 29 juin 2011

Point 7 de l'ordre du jour

**PROGRAMME STRATEGIQUE DE RESISTANCE AUX CHOCS CLIMATIQUES
NÉPAL**

Proposition de décision du Sous-comité du PPCR

Après avoir examiné le document *Programme stratégique de résistance aux chocs climatiques – Népal* (document PPCR/SC.8/7), le Sous-comité :

- a) approuve le Programme stratégique de résistance aux chocs climatiques en tant que cadre d'élaboration des projets envisagés dans la stratégie, et prend note de la demande de financement de 50 millions de dollars à titre de don et de 60 millions de dollars sous forme d'autres aides concessionnelles. Le Sous-comité réaffirme sa décision relative à l'allocation des ressources, adoptée à sa réunion de juin 2010, aux termes de laquelle la fourchette de financement qui sera approuvée pour chaque pays doit servir à planifier l'amélioration des propositions de projets et de programmes devant être soumises au Sous-comité du PPCR pour approbation de financement au titre du PPCR, étant entendu que les financements de la limite inférieure de la fourchette seront plus facilement approuvés que ceux proches de la limite supérieure, qui seront fonction des ressources disponibles.

La fourchette de financement convenue par pays est de 40-50 millions de dollars à titre de don, et de 40-55 millions de dollars sous forme d'autres aides concessionnelles. Le Sous-comité reconnaît également que, lorsque les projets et propositions de programmes sont soumis pour approbation d'un financement au titre du PPCR, la qualité des activités proposées sera un facteur important dans l'approbation par le Sous-comité du montant du financement ;

- b) approuve un financement total par le PPCR de 1,7 million de dollars, à titre de don, pour la préparation des projets suivants dans le cadre du programme stratégique :
 - i. 900 000 dollars pour le projet « Renforcement de la résistance aux chocs climatiques des bassins hydrographiques dans les écorégions montagneuses » (BAsD),
 - ii. 500 000 dollars pour le projet « Renforcement de la résistance aux chocs liés au climat » (Banque mondiale),
 - iii. 300 000 dollars pour le projet « Renforcement de la résistance des communautés aux chocs climatiques grâce à la participation du secteur privé (IFC) ;
- c) prend note du budget prévisionnel pour la préparation et la supervision des projets mentionnés ci-dessus et approuve une première tranche de financement pour les prestations des BMD en matière de préparation et de supervision¹:
 - i. 487 825 dollars pour le projet « Renforcement de la résistance aux chocs climatiques des bassins hydrographiques dans les écorégions montagneuses » (BAsD),
 - ii. 475 000 dollars pour le projet « Renforcement de la résistance aux chocs liés au climat » (Banque mondiale),

¹ Pour les projets du secteur privé, les coûts de ces prestations sont déterminés au stade de la conception de l'investissement. et les fonds nécessaires à leur financement sont demandés à un stade ultérieur.

- iii. 251 500 pour le projet « Intégration de la gestion des risques climatiques à la planification du développement » (IFC),
- iv. 250 000 dollars pour le projet « Renforcements de la résistance des espèces menacées aux chocs climatiques » (Banque mondiale) ;

d) prie le gouvernement du Népal et les BMD de prendre en considération dans la préparation des projets toutes les observations écrites qui auront été soumises par les membres du Sous-comité avant le 15 juillet 2011.